



PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des Territoires
du Rhône

Lyon, le

18 JAN. 2018

Service Planification Aménagement Risques

Unité Prévention Risques

Affaire suivie par : David Van Iseghem
ddt-risques@rhone.gouv.fr
Tél : 04 78 62 53 76

Liste des destinataires in fine

Objet : Porter à Connaissance (PAC) du risque inondation des rivières du Morgon, du Nizerand et de leurs affluents

- PJ :**
- Carte des aléas
 - circulaire préfectorale du 17 février 2006 relative à la prise en compte du risque inondation hors Rhône Saône
 - note de principe de gestion du risque inondation sur les rivières du Beaujolais

Réf. : L_015682S_DVI

Le présent courrier a pour objet de porter à votre connaissance les nouveaux aléas sur les risques d'inondation du Morgon, du Nizerand et de leurs principaux affluents, en application de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme.

Les cartes des aléas ont été élaborées par le bureau d'études HTV, dans le cadre des études préalables à la réalisation d'un Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRNi). Elles vous ont été présentées en fin d'année 2015. Elles définissent sur l'ensemble des bassins versants du Morgon et du Nizerand, les scénarios pour la crue de référence, équivalente à une crue centennale. Ces cartes remplacent celles de l'étude Geoplus de 2010 sur le Morgon et le Nizerand et qui ont fait l'objet d'un PAC en 2011.

Il vous appartient de prendre en compte ces nouvelles informations relatives à la connaissance du risque inondation sur votre commune dans toutes vos décisions d'urbanisme qu'il s'agisse de la délivrance des autorisations d'occupation des sols comme de l'élaboration ou de la révision de votre document d'urbanisme. Je vous invite, si nécessaire, à utiliser l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, qui peut vous conduire à refuser certains projets en zone inondable ou à leur imposer des prescriptions spéciales.

Vous trouverez à cet effet, en pièce jointe, une note de principe sur la gestion des actes d'urbanisme prenant en compte le présent PAC. Cette note précise les dispositions à appliquer au regard de la note circulaire du 17 février 2006 ayant pour objet la prise en compte du risque inondation hors Rhône-Saône dans les documents d'urbanisme et autorisations d'occupation du sol.

Le PPRNi sera prescrit prochainement sur les communes qui couvrent les bassins-versants du Morgon et du Nizerand. Une réunion de présentation de la démarche, à laquelle vous serez convié, sera organisée en ce sens.

L'ensemble des documents joints au présent courrier sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans le département du Rhône / rubrique Politiques Publiques (www.rhone.gouv.fr).

Le Service Planification Aménagement Risques / Unité de Prévention des Risques de la DDT du Rhône se tient à votre disposition pour tout avis sur les dossiers de projets au titre du risque inondation.

Le Préfet
Le Préfet
Secrétaire général
Préfet délégué pour l'égalité des chances
Emmanuel AUBRY

Copie : Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD)
Monsieur le Président du SCOT du Beaujolais
Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB)
Monsieur le sous préfet de l'arrondissement de Villefranche
Préfecture / DAJAL

Liste des destinataires

Commune	Coordonnées
GLEIZE	Monsieur le Maire de Geizé Place de la Mairie 69400 GLEIZE
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE	Monsieur le Maire de Villefranche-sur-Saône 183 Rue de la Paix BP 70419 69653 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
LACENAS	Monsieur le Maire de Lacenas Route de Chazier 69640 LACENAS
COGNY	Madame le Maire de Cogny Route du Mont Saint Guibert 69640 COGNY
VILLE-SUR-JARNIOUX	Monsieur le Maire de Ville-sur-Jarnioux Le Bourg 69640 VILLE SUR JARNIOUX
JARNIOUX	Monsieur le Maire de Jarnioux Le Bourg 69640 JARNIOUX
POUILLY LE MONIAL	Monsieur le Maire de Pouilly-le-Monial Rue du 11 Novembre 1918 6940 POUILLY LE MONIAL
LIERGUES	Monsieur le Maire de Liergues 524 Montée Saint Eloi 69400 LIERGUES
POMMIERS	Monsieur le Maire de Pommiers Rue de la Mairie 69480 POMMIERS
DENICE	Monsieur le Maire de Denicé Mairie de DENICE Le Bourg 69640 DENICE
RIVOLET	Monsieur le Maire de Rivolet Mairie de Rivolet Le Bourg 69640 RIVOLET
ARNAS	Monsieur le Maire de Arnas Mairie de Arnas 2, Square du Souvenir 69400 ARNAS

